



---

# Bienvenue au Forum Louis Ducor

## Séance d'information

16 novembre 2016

---

# Message de bienvenue

**Madame Nadia Nibbio**

Responsable Activité Distribution électricité



# Ordre du jour

---

- |  |   |            |
|--|---|------------|
| <b>1. Introduction</b>   | <b>Mme Nadia Nibbio</b>                       | <b>5'</b>  |
| <b>2. Quoi de neuf sur le marché ?</b>   | <b>Jean-Claude Lucca</b>                      | <b>15'</b> |
| <b>3. Solution éclairage éco21 – Evolutions 2017</b>                           | <b>Caroline Cacheiro et<br/>Boris Reynaud</b> | <b>15'</b> |
| <b>4. Communications diverses, administratives<br/>&amp; techniques</b>        | <b>Pierre-Alain Monney</b>                    | <b>15'</b> |
| <b>5. Installation photovoltaïque &amp;<br/>Communauté d'autoconsommateurs</b> | <b>Romain Beuchat</b>                         | <b>15'</b> |
| <b>6. Activité dépannage</b>   | <b>Igor Naidanoff</b>                         | <b>10'</b> |
| <b>7. Questions – réponses</b>   |   | <b>10'</b> |

**PAUSE**

## Ordre du jour (suite)

---

<b>8. GRUT PDIE – Point de situation</b>	<b>Romain Beuchat</b>	<b>15'</b>
<b>9. Message des associations</b>	<b>Alain Grandjean Philippe Massonnet</b>	<b>10'</b>
<b>10. La formation continue et supérieure des électriciens</b>	<b>Marc Kaiser</b>	<b>15'</b>
<b>11. Le projet de révision partielle de l'OIBT</b>	<b>Lucien Mouttet Michel Savary</b>	<b>20'</b>
<b>12. Conclusion et la parole est à vous</b>	<b>Pierre-Alain Monney</b>	<b>15'</b>
<b>13. Questions – réponses</b>		<b>15'</b>

**APERITIF**

---

# Quoi de neuf sur le marché

**Jean-Claude Lucca**

Responsable unité Entreprises et Immobilier



# Quoi de neuf sur le marché?

**Jean-Claude Lucca**  
Responsable unité commerciale  
Entreprises & Immobilier

LES ÉNERGIES 

# Contexte : Un monde en mutation

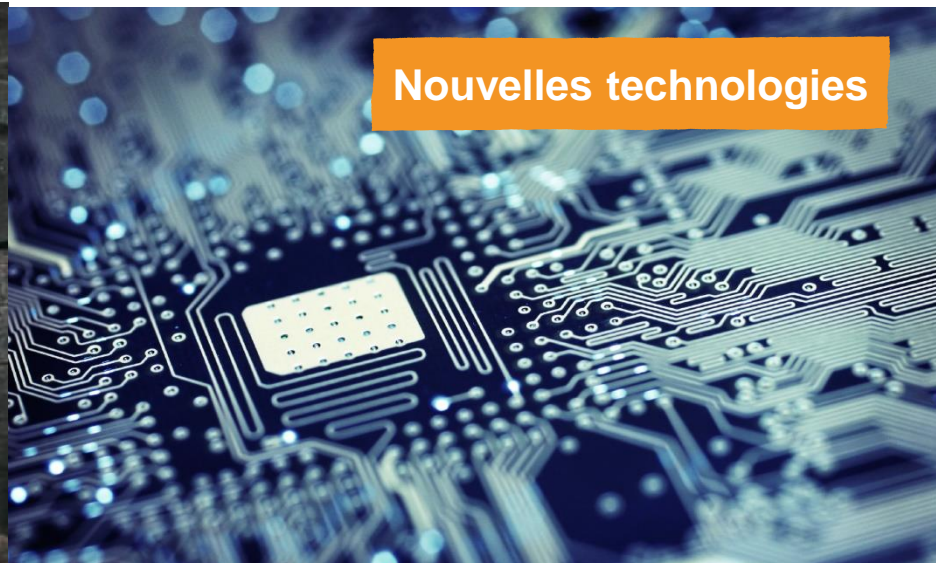


# Contexte - un monde en mutation

## Être l'acteur de ces grands changements



Prix d'énergie bas



Nouvelles technologies



Incertitudes réglementaires



Compétition forte



## Notre vision

**Référence de la transition énergétique en Suisse, SIG est un acteur industriel engagé pour le développement d'une société durable et connectée**



# Evolution de la gamme Electricité Vitale

## Vers un nouveau positionnement en 2017



2002

«100% renouvelable»

De nos jours, être 100% renouvelable n'est plus un positionnement différenciateur et devient presque un «minimum»

2017

«L'énergie qui pense à demain»

Renouvelable, écologique, suisse et locale

Des NER pour la transition énergétique suisse

Electricité  
**Vitale**  
Vert

# Fait ici, pour ici.

Electricité Vitale Vert,  
100% écologique et 100% locale.

[www.sig-vitale.ch](http://www.sig-vitale.ch)



naturemade  
**star II**

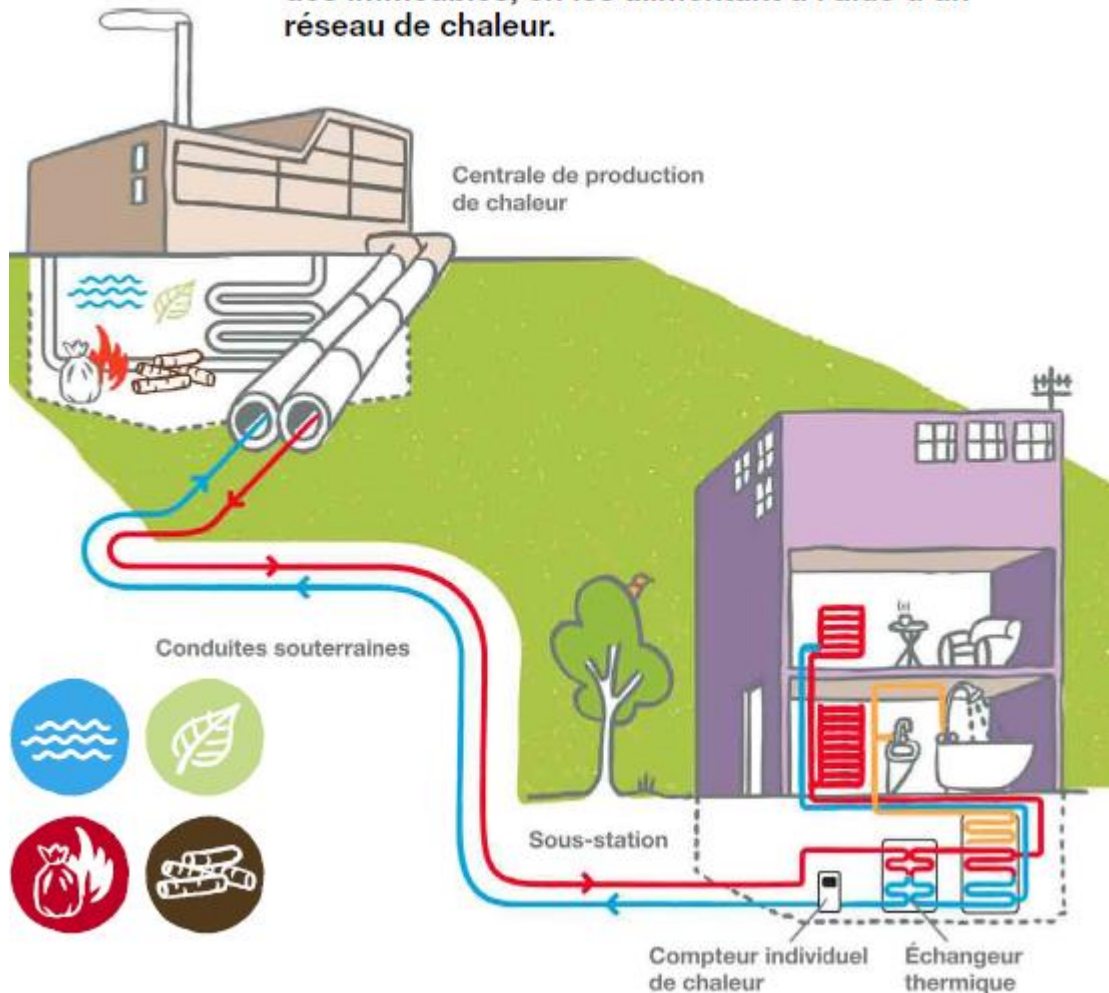
Ce label suisse garantit la provenance de l'énergie et sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.

LES ÉNERGIES 

# Autre exemple d'engagement dans l'énergie renouvelable: le CAD (Chauffage à Distance)



Le chauffage à distance (CAD) est un système évolutif qui remplace les chaufferies individuelles des immeubles, en les alimentant à l'aide d'un réseau de chaleur.






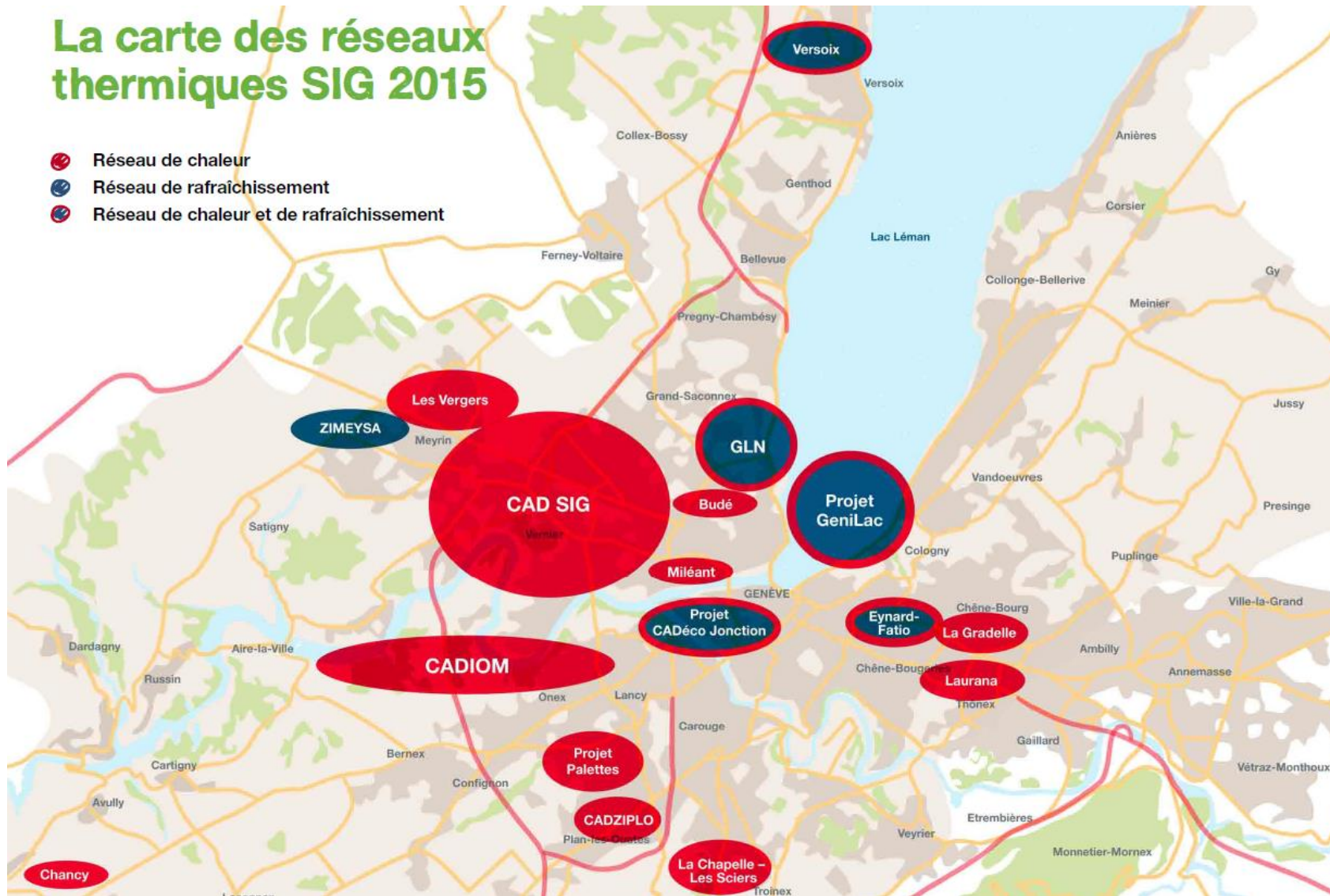
”

La chaleur est produite de plus en plus par des ressources renouvelables telles que la biomasse, l'incinération des déchets ou la récupération de l'énergie thermique du sous-sol, du lac et des cours d'eau.

# Carte des Réseaux Thermiques

## La carte des réseaux thermiques SIG 2015

-  Réseau de chaleur
-  Réseau de rafraîchissement
-  Réseau de chaleur et de rafraîchissement



## Notre vision

**Référence de la transition énergétique en Suisse, SIG est un acteur industriel engagé pour le développement d'une société durable et connectée**



# Vers une société durable et connectée



## Quelques chiffres clés...

---

**1<sup>er</sup>**

**fournisseur d'électricité suisse,  
selon une étude comparative OFEN**

**100%**

**d'électricité renouvelable au  
1<sup>er</sup> janvier 2017**

**115 GWh/an**

**d'économies réalisées par éco21, soit l'équivalent de 40'000 ménages, en 10  
ans**

**2.5 millions de m<sup>2</sup>**

**de surface seront à terme rafraîchis avec l'eau du lac grâce à GeniLac**



# **Solution éclairage éco21 Evolutions 2017**

**Caroline Cacheiro**

Responsable de la solution éclairage – éco21

**Boris Reynaud**

Responsable unité Solutions Techniques



- 1. Coordination avec les associations faïtières (AIEG et UGIE)**
  - ☞ **Organisation de rencontres périodiques destinées aux électriciens**
- 2. Liste de partenaires SIG/éco21 et Conventions de collaboration**
- 3. Evolutions 2017 de la solution éclairage**



# 1. Coordination avec les associations faïtières

## Organisation de rencontres périodiques



### ☀ Organisation de séances de coordination entre l'AIEG, l'UGIE et SIG/éco21

#### 📅 Objectifs de ces séances

- Partager sur les évolutions de la solution éclairage éco21.
- Systématiser les échanges et la collaboration entre SIG/éco21 et les électriciens.
- Se coordonner sur les communications à destination des électriciens.



### ☀ Organisation de rencontres périodiques

#### 📅 Objectifs de ces rencontres

- Traiter des thématiques techniques liées à l'assainissement d'éclairage.
- Vous tenir informés des nouveautés sur le programme éco21.

📅 Cible: ouvert à tous les électriciens.

📅 Organisation d'une première **rencontre pilote en mars 2017**.

## 2. Liste des partenaires SIG/éco21 et Conventions de collaboration



### 📄 Publication de la liste des partenaires/conventionnés

- 1<sup>er</sup> niveau : liste des électriciens partenaires (critère quantitatif)
- 2<sup>ème</sup> niveau: liste des électriciens conventionnés (critères qualitatifs)

### 📄 Conventions de collaboration 2017

- Intégration d'un critère qualitatif
  - 🌀 Obtention du certificat planificateur éclairage éco21 (ou équivalence)
  - 🌀 Délai de 12 mois aux conventionnés pour suivre la formation
- Etre signataire de la convention collective de travail (CCT) ou d'un engagement à en respecter les conditions auprès de l'OCIRT.



# 3. Evolutions 2017

## Solution éclairage éco21



- 📄 **Nouveau catalogue de luminaires efficients éco21** basé sur un cahier des charges de critères qualité
- 📄 **Régulation obligatoire** dans les zones 12h/24h des communs d'immeubles
- 📄 Lancement d'une **formation spécifique sur la démarche commerciale** de projets d'efficience énergétique
- 📄 A partir de 2018: limitation de l'accès à l'espace privé aux électriciens conventionnés
- 📄 Organisation d'un **prix du «meilleur électricien éco21»** en 2017





# Installations photovoltaïques & Communauté d'autoconsommateurs (CA)

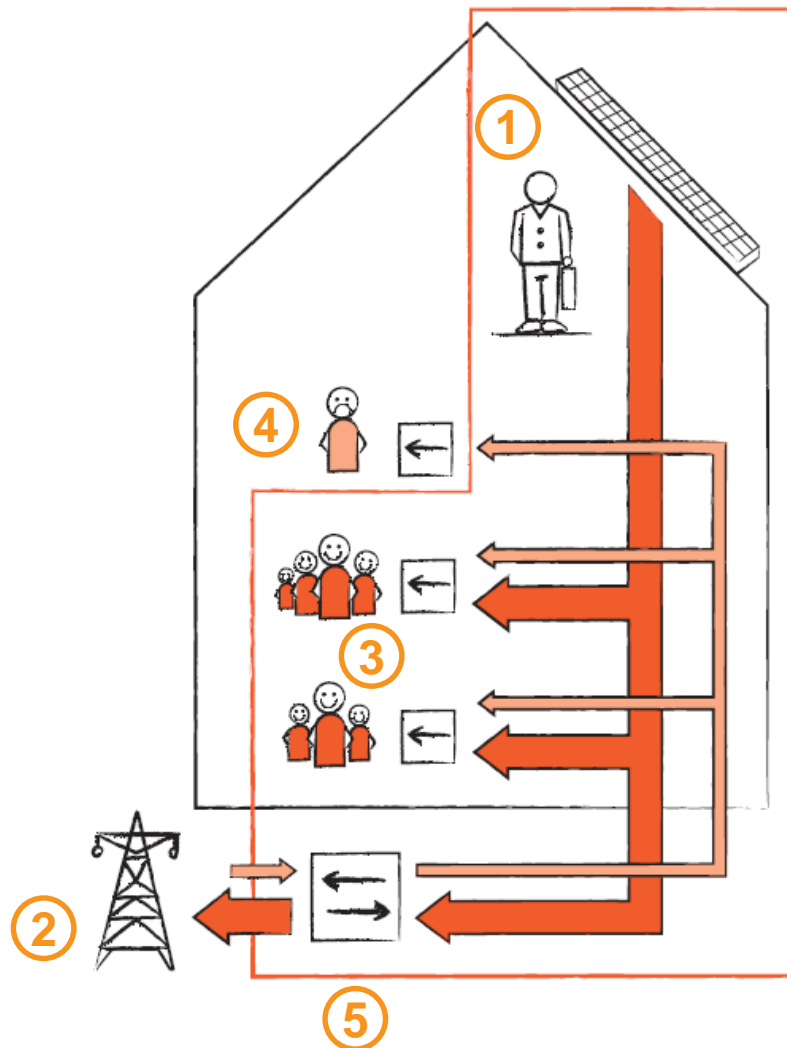
**Romain Beuchat**

Deviseur projeteur / Projets spéciaux



# Installation photovoltaïque & CA

## Les différents acteurs



- ① Producteur
- ② Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)
- ③ Membres de la Communauté d'Autoconsommateurs
- ④ Dissident
- ⑤ Représentant de la Communauté d'Autoconsommateurs



**Le producteur n'est pas forcément le propriétaire foncier !**



# Installation photovoltaïque & CA

## Différents cas de figure



### ☞ Communauté d'Autoconsommateurs

- est complète, tous les clients consommateurs sont membres de la communauté
- est incomplète, 1 ou plusieurs clients consommateurs ne souhaitent pas rejoindre la communauté

### ☞ Puissance de l'installation photovoltaïque

- est  $\leq 30$  kVA
- est  $> 30$  kVA

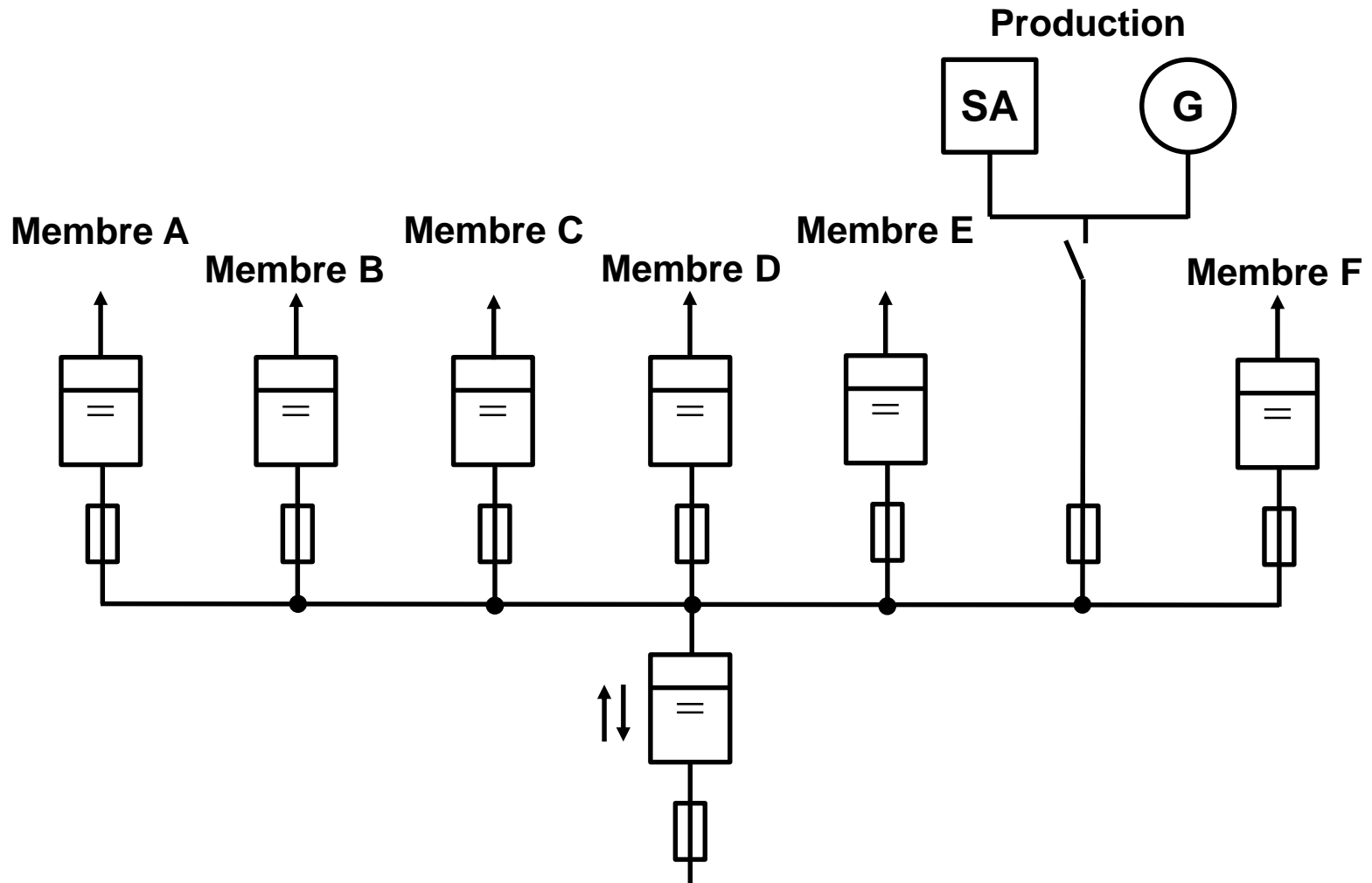
	$\leq 30$ kVA	$> 30$ kVA
CA complète	Schéma n° 1	Schéma n° 3
CA incomplète	Schéma n° 2	Schéma n° 4

# Installation photovoltaïque & CA

## Schéma n° 1



☞ Communauté complète & installation photovoltaïque  $\leq 30$  kVA

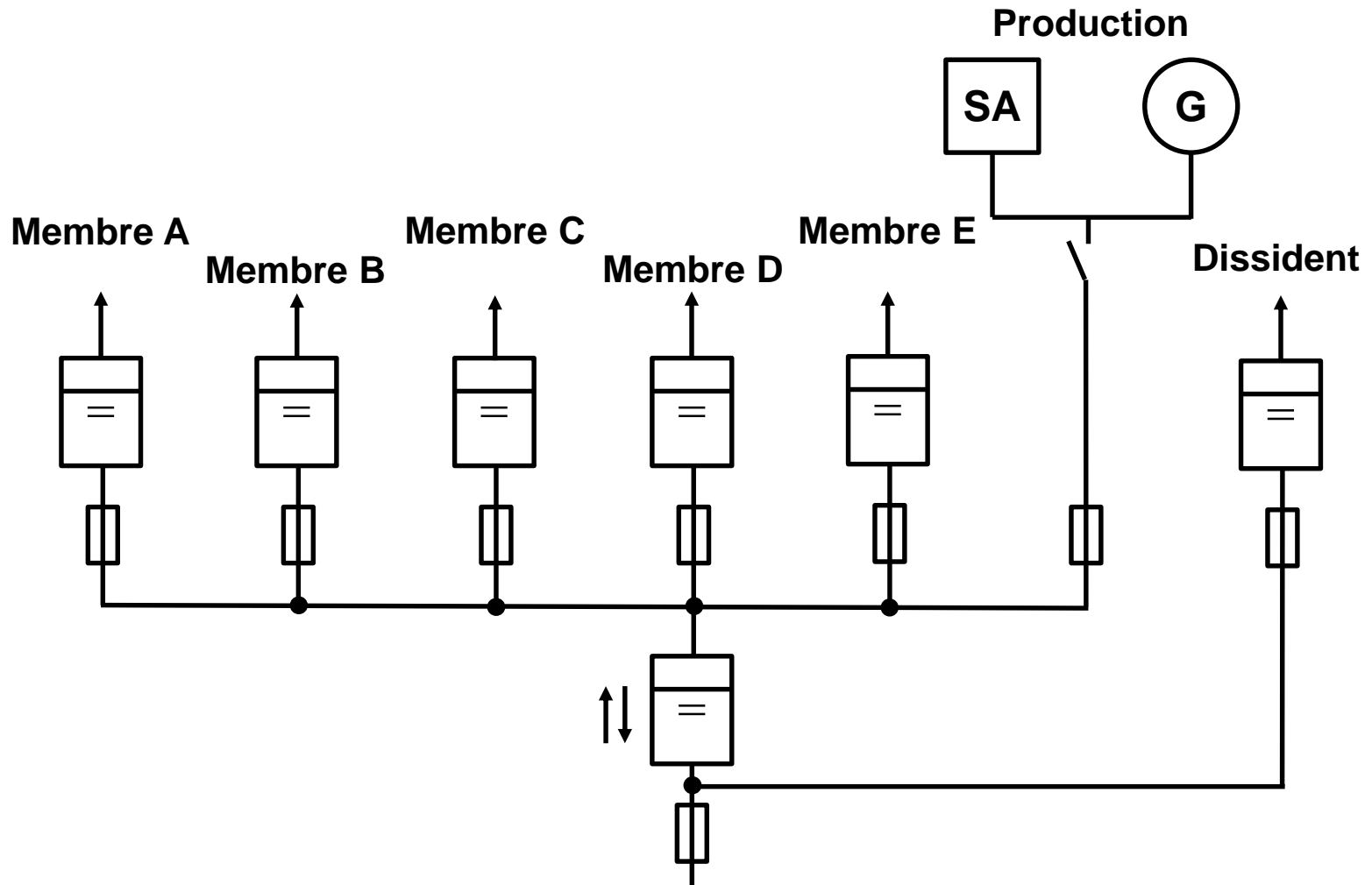


# Installation photovoltaïque & CA

## Schéma n° 2



📖 Communauté incomplète & installation photovoltaïque  $\leq 30$  kVA

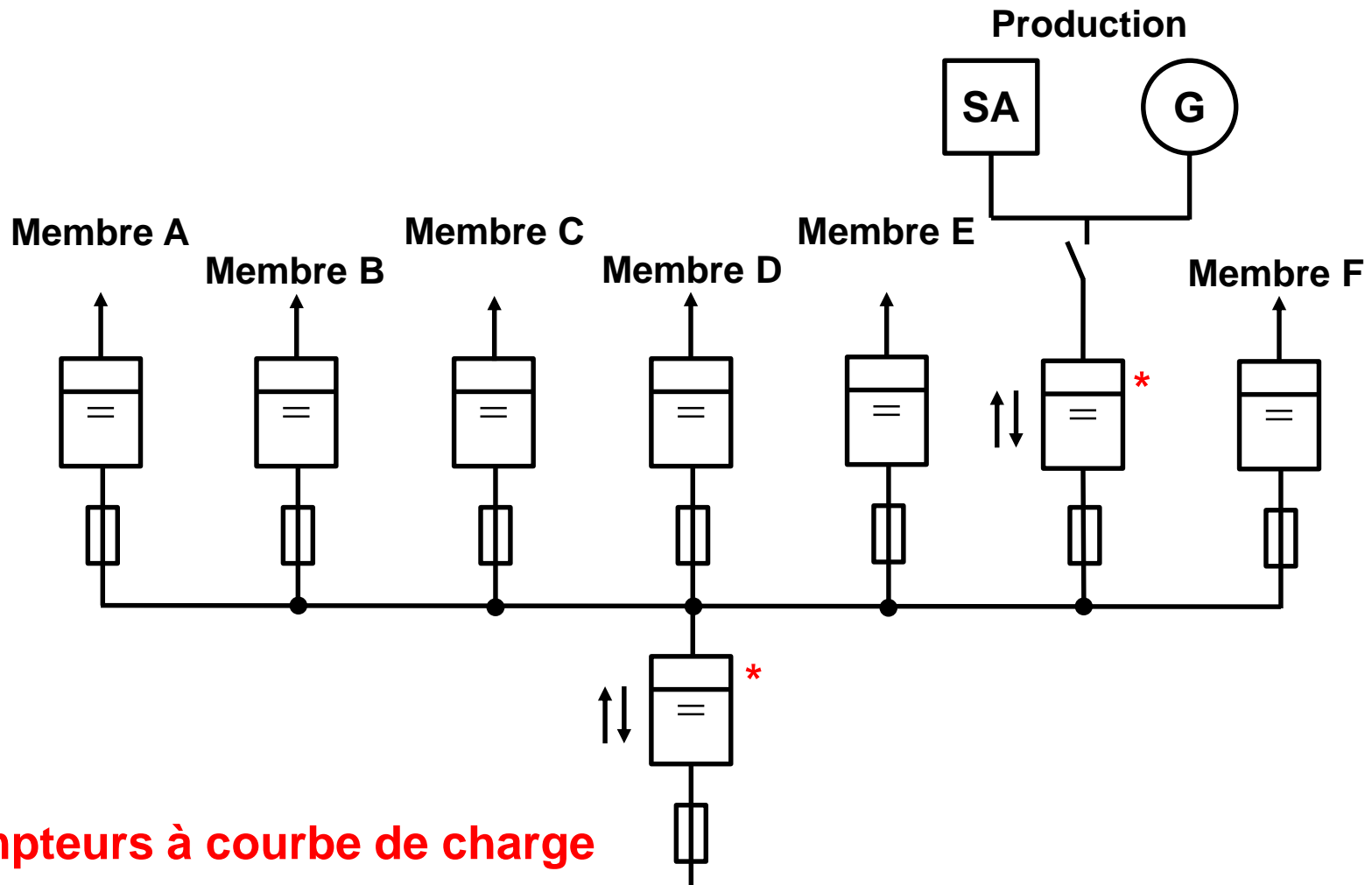


# Installation photovoltaïque & CA

## Schéma n° 3



📖 Communauté complète & installation photovoltaïque > 30 kVA

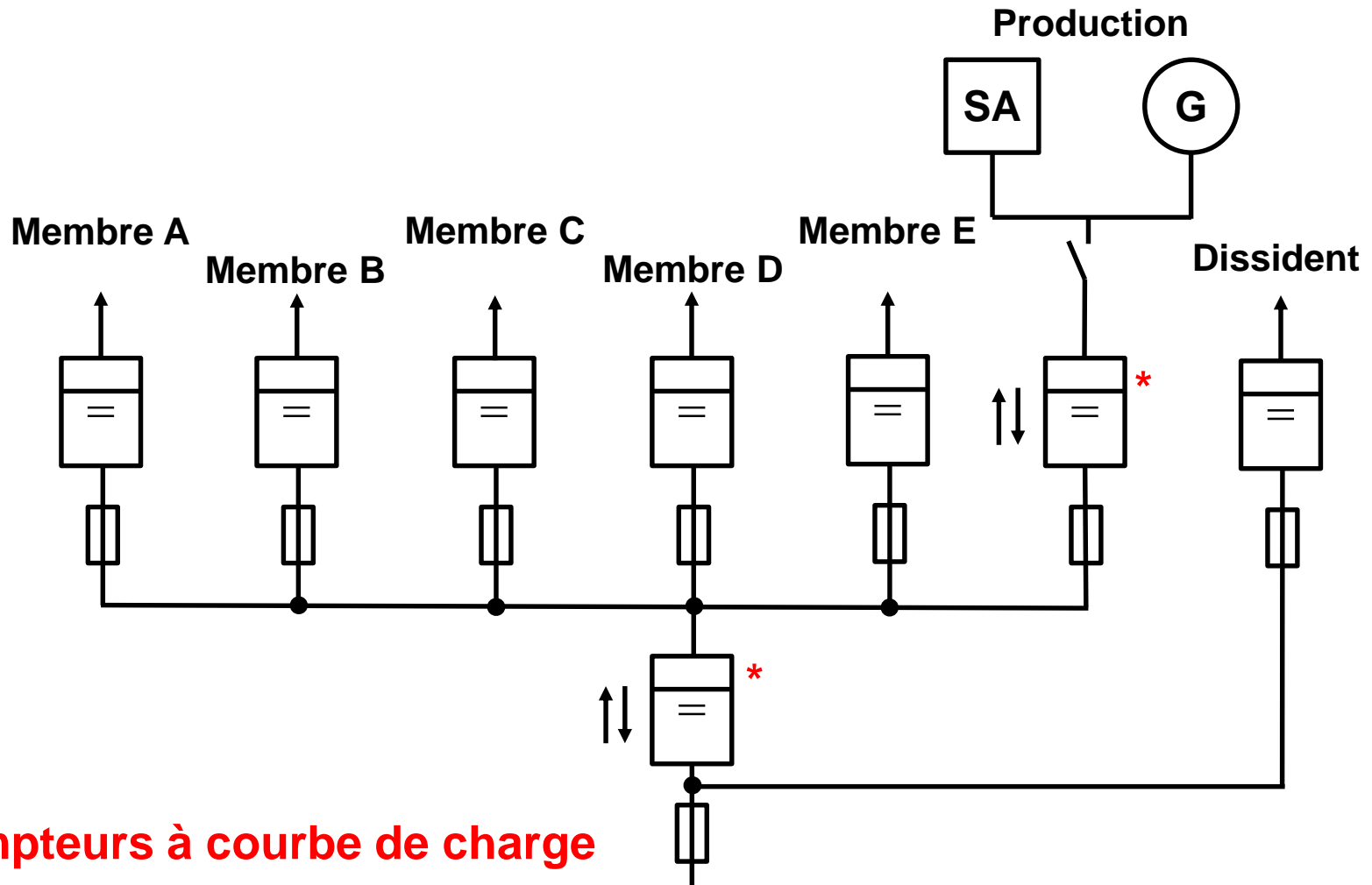


# Installation photovoltaïque & CA

## Schéma n° 4



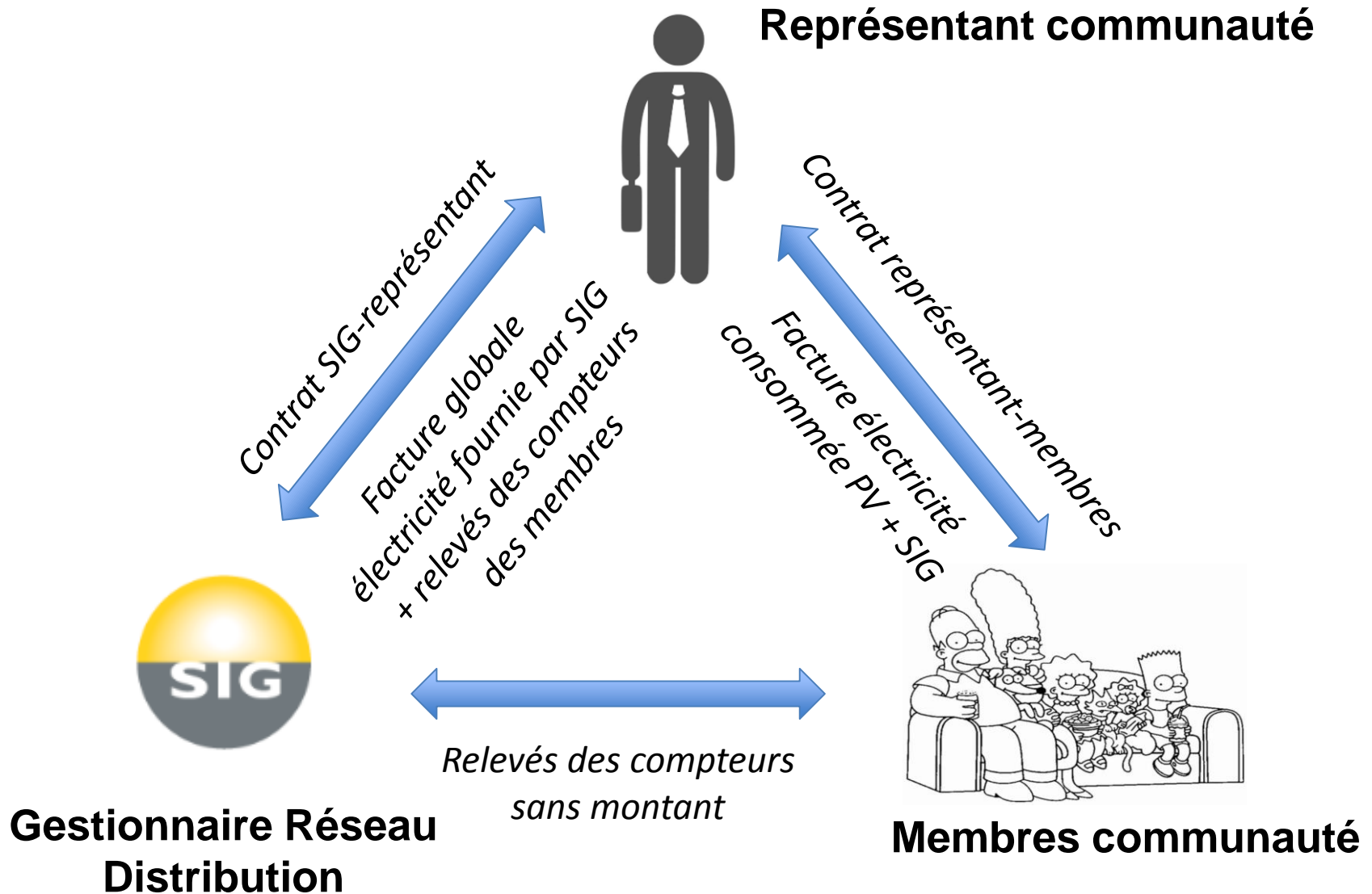
☞ Communauté incomplète & installation photovoltaïque > 30 kVA



\* Compteurs à courbe de charge

# Installation photovoltaïque & CA

## Relations entre les différents acteurs



# Installation photovoltaïque & CA

## Echanges de documents



### Client ➔ SIG

- Demande de conditions (avec mention de la constitution d'une CA)
- Formulaire AES 1.18f
- Formulaire «Déclaration d'une nouvelle installation»

### SIG ➔ Client

- Offre de raccordement
- Contrat de Communauté d'Autoconsommateurs
- Déclaration des membres

### Client ➔ SIG

- Commande de l'offre de raccordement

### Installateur-électricien autorisé ➔ SIG

- AI, IAT et RS pour chaque installation

### Représentant de la CA ➔ SIG

- Contrat de Communauté d'Autoconsommateurs **signé**
- Déclaration des membres **complétée** et **signée**

# Communications diverses, administratives et techniques

**Pierre-Alain Monney**

Responsable unité Sécurité Electrique







**Se réunir est un début**

**Rester ensemble est un progrès**

**Travailler ensemble est la réussite**

# Formalités traitées par l'unité SE en 2015

## 📄 RS reçus :

- ▶ 6'603 CF domestiques
  - 🌀 2'262 CF professionnels
  - 📄 2'296 CDR
  - ▶ 10'249 CF CP

• **Total 21'410 documents**

☐ **8'700 AI**

☐ **4'620 IAT**

☐ **2'400 documents divers**

☐ **24'300 courriers envoyés (demandes CP, CDR, rappels) dont 663 dossiers transmis à l'ESTI**

- 📄 Lors de la mise en service d'installations de production photovoltaïque (PV), les compteurs ont la capacité d'enregistrer l'excédent de production refoulé sur le réseau (compteurs Bidir)

La remise d'un AI et d'un IAT est impérative lors de la mise en service, ceci afin que SIG puisse engager les démarches administratives auprès du client final

Nous vous rappelons également que les travaux à réaliser par SIG nécessitent l'envoi de la " page d'acceptation " de la DC

- 📄 Lors d'une pose compteur ou d'une nouvelle télécommande, le dépôt d'une demande de conditions (DC) est impératif







Pas de DC si replombage ou échange d'un compteur existant sans augmentation de puissance

- 📄 Si pas de RS prévu, nous déposer un IAT pour le replombage du compteur

## Administratif – Unité Sécurité Electrique

---





### **Merci de ne pas oublier :**

-  **De nous indiquer, lors du contrôle final, si ce dernier concerne l'installation complète ou non (réfection de l'installation ???)**
-  **De noter le descriptif de l'installation, le genre de bâtiment ou de locaux**
-  **De vous assurer que la périodicité de contrôle soit correcte**
-  **D'indiquer le numéro de compteur sur le AI**
-  **Dans la mesure du possible, nous renvoyer les " retours de formalités " rapidement**
-  **Attention au délai accordé par Securelec : il ne prime pas sur celui de SIG**

# Technique – Unité Sécurité Electrique

---

## Ne pas oublier :

-  **D'effectuer également le contrôle de l'installation depuis le coupe-surintensité d'abonné du client lors de la réalisation d'un contrôle final ou périodique d'appartement**
-  **Idem pour les locaux communs sans oublier les parties communes non comptées, telles que la distribution électrique ou la colonne d'immeuble ...**
-  **De réaliser les liaisons équipotentielles lors du remplacement du coupe-surintensité général d'une installation**
-  **De nous informer lorsque vous êtes mandatés pour effectuer le contrôle périodique d'une installation et que cette dernière a été entièrement rénovée**

# Devoirs d'annonce et formalités de contrôle

**📅 Pour les petits travaux de moins de 2 heures, voir info du DETEC de juin 2009**

**➤ RS pas nécessaire pour des petits travaux, par exemple :**

- Remplacement d'interrupteurs et de luminaires, suppression des perturbations, installation de prises sur circuit existant ..., etc.
- Le propriétaire doit également recevoir un document justifiant que les installations ont été vérifiées et qu'elles sont en ordre
- Dans ce cas, le contrôle peut être effectué par tout collaborateur de l'entreprise, installateur-électricien ou un diplôme équivalent
- Pour les installations dont la périodicité est  $< 20$  ans, le contrôle de réception devra être réalisé conformément à l'art. 35 de l'OIBT

## **Tarif EMT5**

**Les formalités doivent être envoyées uniquement au propriétaire du poste (exploitant de réseau). Ce dernier gère son propre registre de contrôle**

# Devoirs d'annonce et formalités de contrôle

---

- ☞ **Suite à l'annonce (AI) et après une première vérification (contrôle initial), le contrôle final doit être réalisé par une personne de métier ou un contrôleur, ceci selon l'art. 24 de l'OIBT**
- **D'entente avec vous, nous " SIG / SE ", recevons automatiquement une copie**

**Nous vous remercions de votre  
précieuse collaboration**

# Activité dépannage

**Igor Naidanoff**

Responsable unité Dépannage et Sécurité








# Processus Dépannage

---





## Appel à SIG ( 022 4208811)

-  Réception par la centrale téléphonique ou la réception ( la nuit)
-  Transfert de l'appel à l'exploitant de réseau (8000 ou CDCE la nuit)

## Envoi d'un dépanneur

-  Détermination de l'origine du problème : installations intérieures ou réseau
-  Mise en sécurité et réparation «légère» sur l'installation intérieure
-  Mise en sécurité et engagement du piquet réseau




## Sur problème réseau

-  Contremaître
-  Monteurs réseau ( aérien, souterrain, poste), labo, ...
-  Entreprises GC
-  Réparation définitive ou provisoire






# Dépanneurs : 24h/24 – 365 jours /an

---

 **5 personnes, organisées comme suit :**

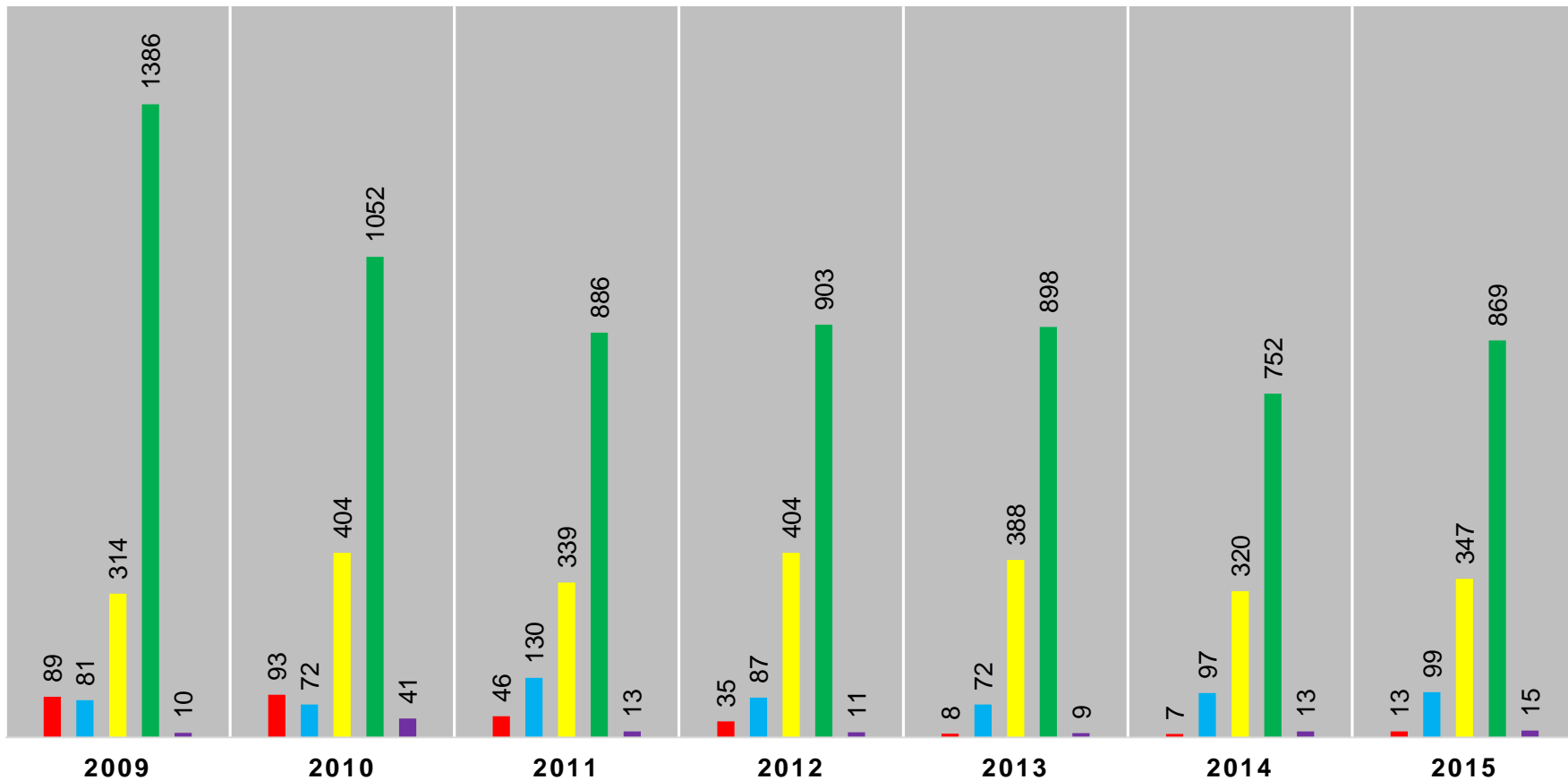
-  **De 7h à 15h équipe de deux**
-  **De 14h à 22h équipe de deux**
-  **De 22h à 7h un monteur de piquet**

 **Missions:**

-  **Mise en sécurité**
-  **Réparation rapide et/ou provisoire sur l'installation intérieure**
-  **Remise fourniture (index/recouvrement)**
-  **Incendie / Inondation**
-  **Télécommande / compteur**

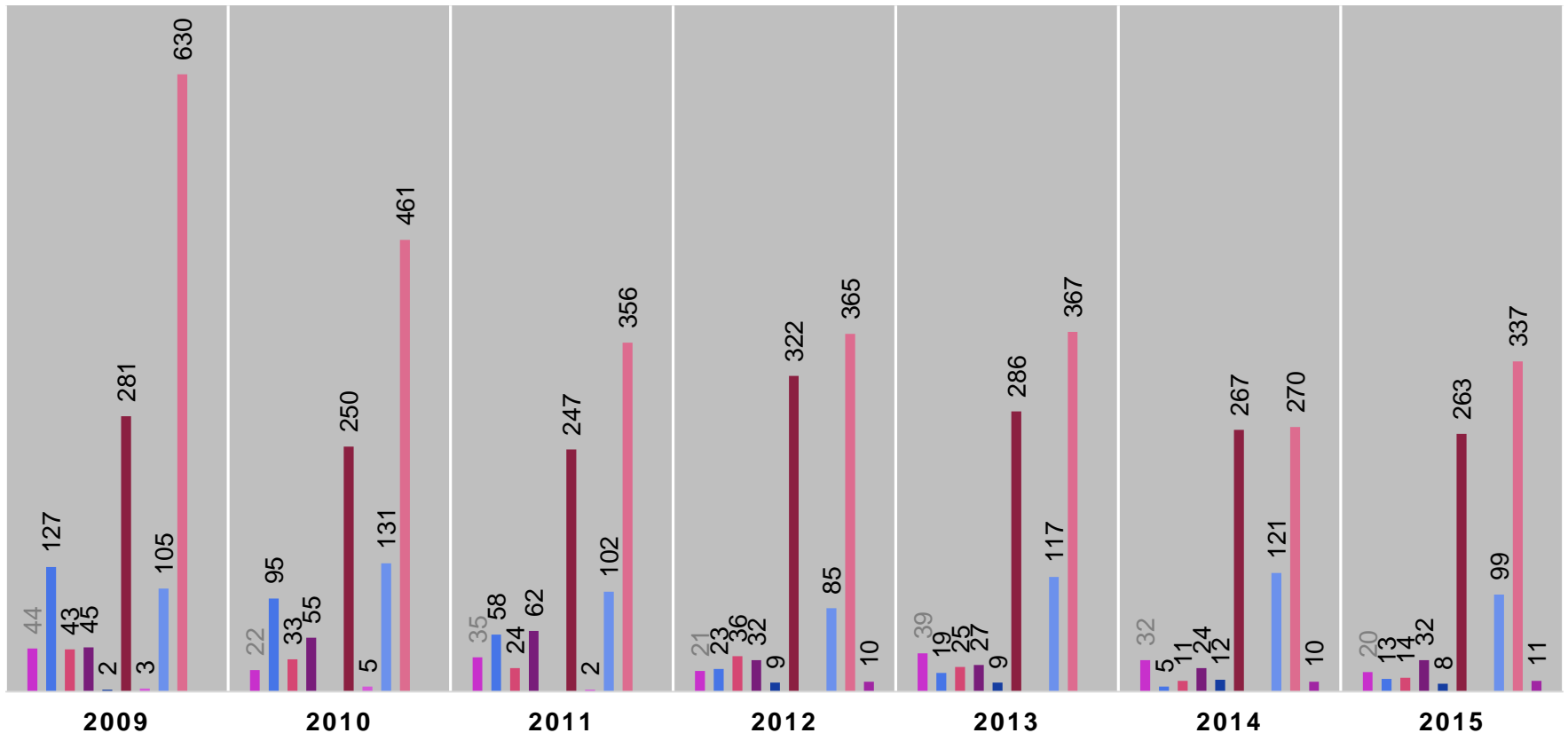
# Nombre d'interventions des dépanneurs

■ Contentieux courrier    ■ Démolition    ■ Réseaux    ■ Installation    ■ Divers



# Interventions sur les installations intérieures

- Contentieux
- Divers dépannage
- Incendie Inondation
- Index
- Décabit/Compteur
- EP
- Foudre
- Installations Intérieures



## Ordre du jour (suite)

---

<b>8. GRUT PDIE – Point de situation</b>	<b>Romain Beuchat</b>	<b>15'</b>
<b>9. Message des associations</b>	<b>Alain Grandjean Philippe Massonnet</b>	<b>10'</b>
<b>10. La formation continue et supérieure des électriciens</b>	<b>Marc Kaiser</b>	<b>15'</b>
<b>11. Le projet de révision partielle de l'OIBT</b>	<b>Lucien Mouttet Michel Savary</b>	<b>20'</b>
<b>12. Conclusion et la parole est à vous</b>	<b>Pierre-Alain Monney</b>	<b>15'</b>
<b>13. Questions – réponses</b>		<b>15'</b>

**APERITIF**

---

# GRUT PDIE

## Point de situation

**Romain Beuchat**

Deviseur projeteur / Projets spéciaux





# Séance d'information SIG GRUT PDIE – Point de situation

Groupe GRUT PDIE  
Romain Beuchat

**grut**  
GROUPE ROMAND  
D'UNIFORMISATION  
TECHNIQUE

# Séance d'information SIG

## GRUT PDIE – Point de situation

- ❑ **Objectifs du groupe :**
  - ❑ **Suivre l'évolution du cadre légal (OIBT, NIBT, etc.) ;**
  - ❑ **Tenir à jour les prescriptions ;**
  - ❑ **Harmoniser et simplifier les directives des distributeurs ;**
  - ❑ **Comparer les zones de desserte respectives.**
  
- ❑ **Travaux terminés en 2016 :**
  - ❑ **PDIE Romandes au 1<sup>er</sup> juillet 2016**
    - ✓ **Intégration des accumulateurs d'énergie**
  - ❑ **Révision de l'OIBT**
    - ✓ **Document commun établi par le groupe à disposition des GRD romands pour remarques à transmettre lors de la mise en consultation de la nouvelle OIBT**
  - ❑ **Bilan sur les actions de contrôle 2015**
    - ✓ **Rapport + création d'indicateurs communs**



# Séance d'information SIG

## GRUT PDIE – Point de situation

### ❑ Travaux en cours :

#### ❑ PDIE Suisses

- ✓ Groupe de travail dirigé par l'AES
- ✓ Travaux répartis entre les 3 régions linguistiques
- ✓ **Fin prévue en 2017 ???**

#### ❑ Historique des PDIE et NIBT

- ✓ Document retraçant les différentes nouveautés de 1946 à 2010
- ✓ **Fin prévue en 2017 ???**

# Message des associations

**Alain Grandjean**

Président UGIE

**Philippe Massonnet**

Président AIEG



# Le message des Associations



**ELECTRICIENS**  
Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève



Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois

# CA SERT À QUOI LES ASSOCIATIONS ?

## Le mode d'emploi





# Nous remercions sincèrement tous nos partenaires



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI  
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI  
Inspektorat federal d'installaziuns a current ferm ESTI



Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois



Fondation pour la Retraite Anticipée  
de la Métallurgie du Bâtiment



Ideen verbinden  
Idées branchées  
Idee in rete



GARIE



GARIE





**ELECTRICIENS**  
Association des Installateurs Electiciens du canton de Genève



Association Cours des Installateurs Electiciens Genevois

**Merci de votre attention !**

# La formation continue et supérieure des électriciens

**Marc Kaiser**

Responsable pédagogique IFAGE



# La formation continue et supérieure des électriciens

1. Etat de la situation en formation continue certifiante et supérieure
2. Aperçu des différentes formations proposées
3. Nouveautés annoncées par l'USIE pour 2017

16 novembre 2016

Présenté par Marc Kaiser - Responsable pédagogique



## ÉTAT – SEPTEMBRE 2016

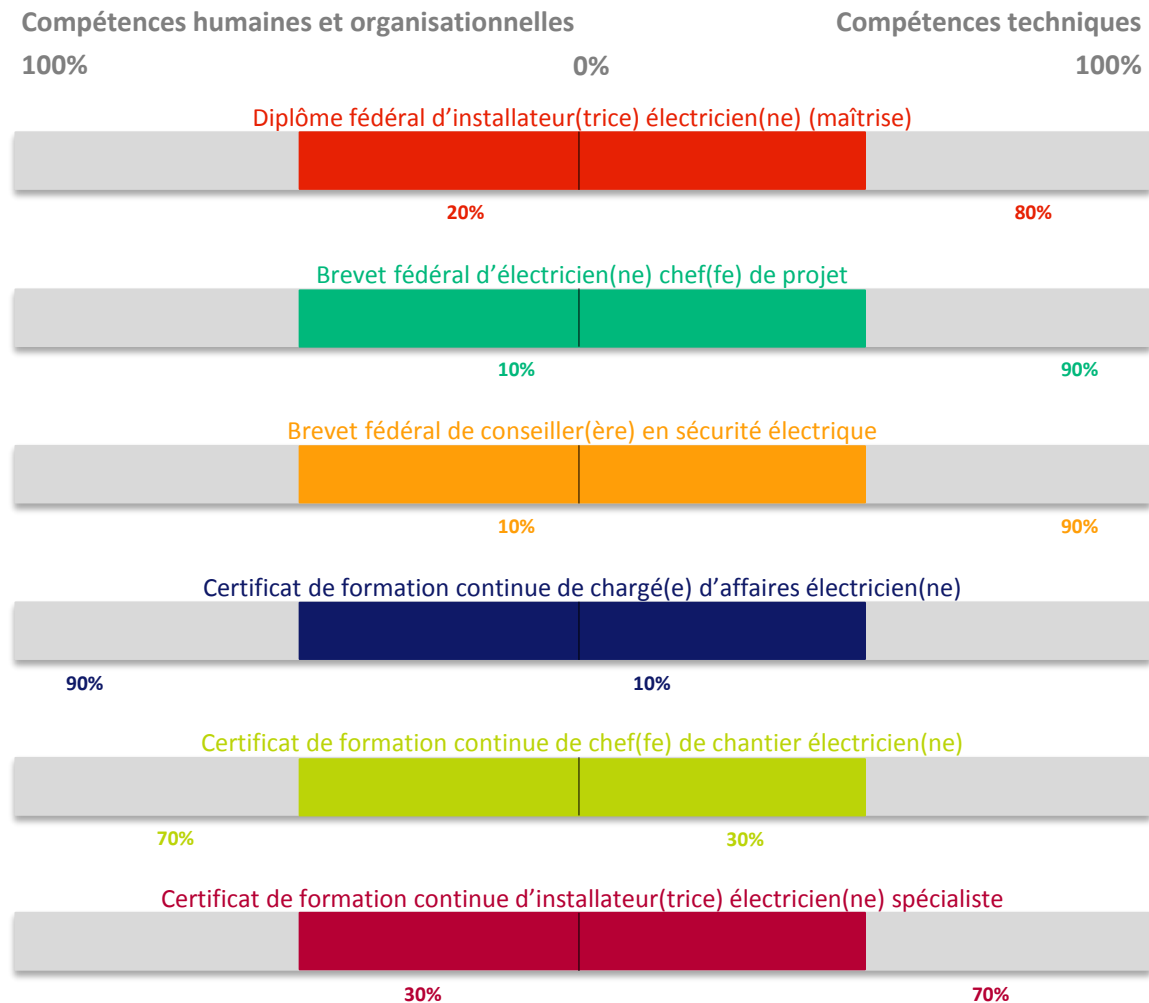
Année	Formation continue		Formation supérieure			
	Certificat de Chef de chantier	Certificat de Chargé d'affaires	Brevet de Conseiller en sécurité	Brevet d'Electricien chef de projet	Attestation de Personne de métier	Diplôme d'Installateur électricien
2012	-	-	4	11	0	0
2013	-	-	8	7	0	3
2014	20	-	7	4	0	0
2015	13	9	6	3	1	6
2016	10	0	12	1	1	3
2017 en formation	8	7	11	9	1	5



Cérémonie de promotions avec remise des certificats chaque année à Pont Rouge.

### Répartition des compétences atteintes en référence aux programme de formation

Formations continues et supérieures en installations électriques



Formation continue – Cours à la carte - Nouveauté

## **Installations photovoltaïques pour électriciens**

Dès janvier 2017

### Module 1

Connaître :

- La procédure de planification
- L'installation
- Le contrôle d'installation
- Durée : 3 soirs de 3 périodes
- Prix : 300.-



### Modules 2

- Savoir planifier une installation photovoltaïque
- Durée : 3 soirs de 3 périodes
- Prix : 300.-

### Brevet fédéral

➤ **avec droit de contrôler selon OIBT**

Formation de Conseiller en sécurité disparaît.

Le brevet de Contrôleur selon OIBT s'obtiendra plus que par la formation d'Electricien(ne) chef de projet – orientation **installation et sécurité**.

➤ **sans droit de contrôler**

2 nouvelles orientations : **planification et domotique**.

➤ **pour tous les brevets**

Module complémentaire de Communication et gestion d'équipe.

➤ **OIBT 2017** : valorisation du brevet de Contrôleur dans les entreprises générales d'installer.



### Brevet de Télématicien/ne et diplôme fédéral de télématicien(ne)

Pas de changement.



### Diplôme fédéral

➤ **avec droit d'installer – personne de métier**

Nouveau titre : Expert/e en installation et sécurité électrique diplômé(e).

➤ **sans droit d'installer**

Nouvelle orientation : Expert/e en planification électrique diplômé(e).

➤ **pour tous les diplômes**

Modules complémentaires : Spécialiste en gestion de PME et Travail de diplôme.



La formation continue et supérieure des électriciens

**Transformez vos ? en !**

**La formation,  
un investissement sûr et durable**



**Visitez notre site :**

<https://www.ifage.ch/offre/industrie/installations-electriques>

**Marc Kaiser**

[marc.kaiser@ifage.ch](mailto:marc.kaiser@ifage.ch)

# Le projet de révision partielle de l'OIBT

**Lucien Mouttet**

Service juridique ESTI

**Michel Savary**

Responsable des inspecteurs ESTI





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI**

# **Le projet de révision partielle de l'OIBT**

16 novembre 2016

Séance d'information SIG



# Situation initiale

- Plus de 15 ans ont passé depuis la dernière révision de l'OIBT en 2001
- L'image de la profession n'est plus la même
- La pression sur le système des autorisations a augmenté, notamment en ce qui concerne les autorisations limitées
- Constatation de certaines failles lors de l'application de l'OIBT et les procédures administratives





# Autorisations générales d'installer (1)

- Devoir du responsable technique de suivre des cours de formation continue
- Taux d'occupation du responsable technique d'au moins 40% et occupation de cette fonction dans deux entreprises, au plus
- Obligation des titulaires d'autorisation d'adapter l'organisation de l'entreprise dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente modification (nouvelle OIBT)



# Autorisations générales d'installer (2)

## Organisation de l'entreprise en général

- Plus de flexibilité pour des entreprises > 20 personnes occupées à des travaux d'installation
- Chaque responsable technique peut superviser au maximum 3 personnes autorisées à contrôler qui à leur tour peuvent surveiller au maximum 10 personnes
- Nouvelle formule pour l'organisation de l'entreprise avec un responsable technique à plein temps :  $17 + (3 \times 10) = 50$



# Autorisations générales d'installer (3)

Exécution de travaux d'installation par l'entreprise elle-même

- Pour autant qu'ils ont été formés (depuis 2015), des électriciens de montage CFC peuvent effectuer la mise en service initiale des installations électriques
- Les électriciens de montage CFC qui ont commencé leur formation professionnelle de base avant 2015 peuvent mettre des installations électriques en service s'ils présentent une année de travail pratique sous la surveillance d'une personne de métier et on suivi une formation complémentaire définie par l'USIE qui les habilite à effectuer la première vérification



# Autorisations générales d'installer (4)

Exécution de travaux d'installation par d'autres entreprises et des particuliers

- Des sous-traitants en tant qu'entreprises doivent être titulaires d'une propre autorisation générale d'installer
- S'appliquait déjà selon la pratique de l'ESTI (et de l'OFEN) jusqu'à l'arrêt du Tribunal du canton de Zurich en la cause Office de l'énergie OFEN contre X. concernant la violation de l'art. 42, let. a OIBT du 8 octobre 2014 (SU130073-O/U/hb)



# Autorisations générales d'installer (5)

Exécution de travaux d'installation par d'autres entreprises et des particuliers

- La responsabilité des travaux d'installation réalisés par des sociétés ou des particuliers et l'exécution du contrôle final revient dans tous les cas à l'entreprise leur ayant fait appel
- Les personnes du métier et les personnes autorisées à contrôler veillent à ce que les travaux d'installation réalisés par des sociétés ou des particuliers soient contrôlés régulièrement



# Autorisations limitées d'installer (1)

Autorisation pour des travaux sur des installations propres à l'entreprise

- Changement du nom (jusqu'à présent : Autorisation pour travaux d'installation à l'intérieur de l'entreprise) ; exprime l'intention que les installations sont la propriété du titulaire de l'autorisation (pas de « facility management »)
- Formation continue pour les porteurs de l'autorisation
- Pour des installations temporaires telles que chantiers et marchés ou cirques et fêtes foraines qui ont un raccordement fixe, un rapport de sécurité doit être établi avant la mise en service par le titulaire d'une autorisation de contrôler



# Autorisations limitées d'installer (2)

Autorisation pour des travaux sur des installations spéciales

- Dérogation du DETEC du 21.09.2015 pour des installations d'ascenseur sera intégrée dans le droit ordinaire et étendue pour toutes les installations spéciales
- Celles-ci sont (liste non exhaustive)
  - Monte-charges et bandes transporteuses
  - Installations d'alarme
  - Enseignes lumineuses
  - Bateaux
  - Installations d'ascenseur
  - Installations photovoltaïques



# Autorisations limitées d'installer (3)

Autorisation pour des travaux sur des installations spéciales

- Les membres du personnel qui ne sont pas mentionnés dans l'autorisation peuvent réaliser des travaux de maintenance et de réparation sur des moyens de production au sein d'une installation, s'ils ont suivi un cours reconnu par l'Inspection pour de tels travaux sur les installations concernées, à raison d'au moins 40 leçons d'électrotechnique, dans l'entreprise ou auprès d'un centre de formation qualifié
- Formation continue pour les porteurs de l'autorisation
- Suivi technique du personnel par un organisme d'inspection accrédité





# Autorisations limitées d'installer (4)

## Autorisation de raccordement

- Ouverture de l'octroi de l'autorisation de raccordement à toute personne ayant accompli une formation complémentaire et réussi un examen auprès de l'ESTI
- Formation continue pour les porteurs de l'autorisation
- Suivi technique du personnel par un organisme d'inspection accrédité



# Indications

- La procédure de consultation de la révision partielle de l'OIBT dure du 6 septembre 2016 jusqu'au **5 décembre 2016**
- Documents pour la consultation sont disponibles sous: <http://www.admin.ch/ch/d/qq/pc/pendent.html> > Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT (révision partielle)
- D'après l'estimation de l'ESTI, la révision partielle de l'OIBT entrera dans la deuxième partie de l'année 2017 en vigueur



# Coordonnées du conférencier

**Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI**

**Lucien Mouttet, service juridique  
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf**

**lucien.mouttet@esti.ch**

**Tél. +41 44 956 14 92**

# Conclusion et la parole est à vous

**Pierre-Alain Monney**  
Responsable unité Sécurité Electrique



# Registre des autorisations délivrées par l'ESTI

## ✉ Autorisations d'installer et de contrôler en Suisse et à Genève Situation au 15 novembre 2016

- **Autorisations en Suisse**



**I = 6146**

**K = 3274**

- **Autorisations hors de Suisse**

I =  = 15

 = 417

 = 32

 = 5

**Total = 469**

K =  = 14

 = 6

 = 1

 = 5

**Total = 26**

- **A Genève**



**I = 212**

**K = 121**



# Questions – réponses



# Votre avis nous intéresse



Merci pour vos retours :  
[se@sig-ge.ch](mailto:se@sig-ge.ch)

